



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 28 avril 2025**

Le lundi 28 avril 2025 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Étaient présents : BALDOVINI Antony, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PANTALACCI BANCE Antoinette, PIRAS Maria-Antonietta, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Étaient représentés : LUCIANI Jean-Emmanuel (Pouvoir à Jacques MERMET), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Patrick CHEYNET), PISTORES RAMAZOTTI Jeanne (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI)

Étaient absents : BONIFACI Jean-François, BONY Sarah, CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été désignée pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

N° 2025-25 Approbation du procès-verbal de la séance du 07 avril 2025
N° 2025-26 Assainissement Collectif Choix du mode de gestion
N° 2025-27 Création d'un budget annexe de l'assainissement
N° 2025-28 Biens sans maître Parcelle B. 237
N° 2025-29 Bail SAS PACHA
N° 2025-30 Règlement des aides aux associations
Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal
Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 AVRIL 2025

Rapport N° 2025/25 - Rapporteur Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire

Le compte rendu de la séance du 07 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF CHOIX DU MODE DE GESTION

*Rapport N° 2025/26 - Rapporteur Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire
Monsieur Grégory MANENTI quitte la séance (Pouvoir à Jacques MERMET)*

Approbation de la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés

Décision de retenir le mode de la concession sous la forme de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service public d'assainissement collectif à compter du 27 janvier 2026 sur l'ensemble de la commune d'Aléria y compris la station d'épuration de Punticchiole,

Décision d'autoriser le recours à un contrat sur le périmètre précédemment défini pour la gestion du service public de l'assainissement collectif, pour une durée de 5 ans, 11 mois et 4 jours, à compter du 27 janvier 2026 soit jusqu'au 31 décembre 2031, dans le cadre d'un projet de contrat dont les caractéristiques générales sont définies dans le rapport présenté au communiqué au conseil,

Décision d'approuver les orientations principales et les caractéristiques futures du service telles que décrites dans le rapport de présentation ci-annexé et qui seront détaillées et précisées dans le dossier de consultation qui sera remis aux candidats admis à déposer une offre ;

Autorisation donnée au maire d'engager la procédure prévue par les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et par le Code de la commande publique (concession de service/délégation de service public) pour le service public de l'assainissement collectif et signer tout document y afférent.

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapport N° 2025/27 - Rapporteur Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire

Approbation de la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés

Décision de créer un budget annexe de l'assainissement à compter du 1er janvier 2026 qui reprendra l'ensemble des opérations se rapportant au service dont il s'agit et qui sont aujourd'hui retracées dans le budget M.57 de la commune.

BIENS SANS MAITRE PARCELLE B. 237

Rapport N° 2025/28 - Rapporteur Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire

Approbation de la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés

Décision de prononcer l'incorporation du bien cadastré sous le numéro B. 357 dans le domaine communal en application de l'article 713 du code civil.

BAIL SAS PACHA

Rapport N° 2025/29 - Rapporteur Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire

Approbation du projet de bail qui serait consenti au profit de la SAS PACHA par 15 voix pour et 01 abstention

Autorisation donnée au maire de signer tous les actes se rapportant à la mise en œuvre du contrat.

RÈGLEMENT DES AIDES AUX ASSOCIATIONS

Rapport N° 2025/30 - Rapporteur Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire

Approbation de la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés

Adoption du règlement des aides aux associations soumis au conseil municipal

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision N° 09 – 2025 – Renonciation DPU
Décision N° 10 - 2025 – Renonciation DPU
Décision N° 11 - 2025 – Déclaration sans suite du marché N° 2024-SMP-010
Décision N° 12 - 2025 – Renonciation DPU
Décision N° 13 - 2025 - Renonciation DPU
Décision N° 14 – 2025 – Renonciation DPU
Décision N° 15 – 2025 – Renonciation DPU
Décision N° 16 – 2025 – Retrait récépissé déclaration ouverture licence restaurant
Décision N° 17 – 2025 – Renonciation DPU
Décision N° 18 – 2025 – Renonciation DPU
Décision N° 19 – 2025 – AOT In Aléria
Décision N° 20 – 2025 – AOT SAS E MOTUM

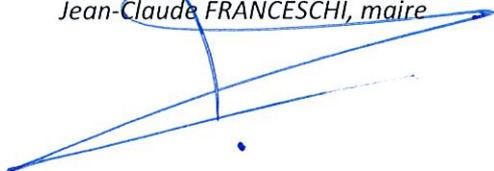
Convention AOT Association In'Aléria
Convention AOT E- MOTUM

QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 19 heures 26

*Le président de séance
Jean-Claude FRANCESCHI, maire*



*La secrétaire de séance,
Célia SAEZ RICCIARDI*



